

SERVICE ENVIRONNEMENT ET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Comment vous départir de vos appareils électroniques et électriques

Avec l'apparition de nouvelles technologies à tous les jours, nous sommes appelés à en consommer toujours plus et nous en jetons d'autant plus aux ordures ! Selon Recyc-Québec, chaque citoyen jette aux ordures 1,3 kilogramme de déchets électroniques par année et à peine 100 grammes aboutissent au recyclage ! Ce qui représente un réel danger pour l'environnement et un gaspillage énorme de matières récupérables.

Les appareils électroniques et électriques renferment entre autres : fibre de verre, BPC, PVC, plastiques thermosensibles, plomb, mercure, étain, cuivre, silicone, béryllium, carbone, fer et aluminium (Environnement Canada).

Il importe donc, pour l'environnement, de se départir adéquatement des appareils électroniques et électriques. Voilà quelques points de dépôt dans la région :

- Recyclerie Beauharnois-Salaberry** accepte (du lundi au vendredi de 8 h à 16 h) vos appareils électriques et électroniques (115, rue Saint-Charles, Salaberry-de-Valleyfield, 450 371-2275).
- Bureau en gros** accepte les appareils informatiques (160, boul. d'Anjou, Châteauguay et 1560, Boul. Mgr-Langlois, Salaberry-de-Valleyfield).
- Legault électronique** accepte les appareils électriques et électroniques (789, route St-Jean-Baptiste, Sainte-Martine).

Pour plus d'information, visitez le site Internet de la MRC : www.mrc-beauharnois-salaberry.com.